



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-54218>

Département(s) de publication : 12

Annonce n° 24-54218

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Communauté de communes de Millau Grands Causses

Correspondant : MME GAZEL Emmanuelle, Présidente

Adresse : 1, place du Beffroi, CS 80432, 12104 Millau

Coordonnées :

Téléphone : 0565614020

Courriel : commande-publique@cc-millaugrandscausses.fr

Adresse internet : <http://www.cc-millaugrandscausses.fr>

Section 2 - Description du marché

Objet du marché : Mission assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la passation des contrats d'assurance de la Ville de Millau, la Communauté de Communes de Millau Grands Causses et le Centre Communal d'Action Sociale

Lieu d'exécution : 1, place du Beffroi, 12104 Millau

Section 3 - Caractéristiques du marché

Caractéristiques principales : La présente consultation a pour objet de conclure un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation des contrats d'assurance de la Ville de Millau, la Communauté de Communes Millau Grands Causses et le Centre Communal d'action sociale. Cette consultation s'effectue dans le cadre d'un groupement de commandes conformément aux articles L. 2113-6 à L.2113-8 du Code de la commande publique

Refus des variantes.

Section 5 - Conditions relative au marché

Cautionnement et garanties exigés : Sans objet

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les

réglent : Les crédits émaneront des budgets propres de chaque membre du groupement

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires

de services : Aucune forme de groupement n'est imposée. Le pouvoir adjudicateur interdit,

conformément à l'article R2151-7 du code de la commande publique, aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de : - candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements, - membres de plusieurs groupements

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature en complément de celles faites en français : français

Section 7 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Valeur technique de l'offre : 60%
- Prix : 40%

Section 8 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

Section 10 - Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 17/06/2024 à 18:00

Délai minimum de validité des offres : 3 mois à compter de la date limite de réception des offres.

Section 11 - Autres renseignements

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :
2024S07L00

Renseignements complémentaires : Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <https://www.marches-publics.info> Code NUTS : FRJ22 Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires : NON Références du ou des projet(s) et / ou programme(s) : Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV, BP 7007 31068 Toulouse Cedex 07 Tél : 0562735757 Fax : 0562735740 Mel : greffe.ta-toulouse@juradm.fr Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique. Recours pour excès de pouvoir contre une décision pouvant être exercé dans les deux mois à compter de la notification ou de la publication de la décision attaquée, conformément aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA. Le marché prend effet à compter de sa date de notification jusqu'à l'expiration de l'ensemble des contrats d'assurances conclus

Section 14 - Informations complémentaires

Date d'envoi du présent avis à la publication : 07/05/2024